

République Française
Département de la HAUTE-SAVOIE - Arrondissement de BONNEVILLE

COMITE DE DIRECTION FAUCIGNY GLIERES TOURISME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE DE DIRECTION

L'an 2023 le 24 octobre à 18h30 heures, le Comité de Direction Faucigny Glières Tourisme, dûment convoqué le 18 octobre 2023, s'est réuni Salle consulaire, Mairie de Bonneville, sous la présidence de Madame Amalia JOURDAN, présidente de l'EPIC Faucigny Glières Tourisme.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS (15) : Sylvie ALLARD, Patricia BALLARA, Dominique BLANC, Sébastien BROISIN, Christophe FOURNIER, Véronique GUERIN, Christelle JAUN, Josiane JORAT, Amalia JOURDAN, Gilbert LAPORTE, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Philippe MONET, Daniel NAVARRO, Stéphane VALLI.

DÉLÉGUÉ(S) ABSENT(S) non représenté(s) (5) : Adrien BROISIN, Julie FERNANDEZ, Luc LAVAL, Christophe PERY, Maurice REVILLOD,

Madame Patricia BALLARA a été désignée secrétaire de séance.

N°4-2023 : NOMINATION DU COMPTABLE DE L'EPIC FAUCIGNY GLIERES TOURISME

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du tourisme et notamment les articles L133-4 et R133-1 et suivants ;

VU la délibération n°148.2023 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Faucigny Glières en date du 09 octobre 2023 relative à la création d'un office de tourisme intercommunal sous la forme d'un établissement public industriel et commercial (EPIC) et à l'approbation des statuts ;

VU l'article 13.1 des statuts de l'EPIC Faucigny Glières Tourisme ;

CONSIDERANT que la structure juridique de l'office de tourisme Faucigny Glières Tourisme est un établissement public à caractère industriel et commercial et il est, par conséquent, soumis aux règles de la comptabilité publique ;

CONSIDERANT que les statuts de l'EPIC prévoient que le comptable de l'office de tourisme est nommé par le Préfet, sur proposition du comité de direction, après avis de la DDFIP conformément à l'article R 2221-30 du CGCT,

Madame la Présidente du comité de direction propose la nomination de Madame Catherine GROZINGER au poste de comptable de l'EPIC.

LE COMITE DE DIRECTION, A L'UNANIMITE

- **PROPOSE** la nomination de Madame Catherine GROZINGER au poste de comptable de l'EPIC Faucigny Glières Tourisme ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance
Patricia BALLARA
FAUCIGNY GLIERES TOURISME
23 RUE PERTUISET
74130 BONNEVILLE

FAUCIGNY GLIERES TOURISME
La Présidente
Amalia JOURDAN
23 RUE PERTUISET
74130 BONNEVILLE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de communes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.